

Fiche de sécurité

Conformément au règlement (RG) No. 1907/2006, Article 31

Nom du produit : **Deleo® débouchage**
Code produit : 103
Créé le : 09.03.2012
Fiche de remplacer : 20.06.2011

01. Identification de la préparation et de la société

1.1 Identification du produit :

Nom du produit : DELEO® débouchage

1.2 Identification pertinentes utilisation : nettoyeurs de drains uniquement pour un usage commercial **et utilisations déconseillées** : ne convient pas au contact alimentaire humaine et animale

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Deleo® International OSTHOFF

Am Ölbach 40

D-33334 Gütersloh

Tel. : +49 (0) 173 888 7169

Fon. Office : +49 (0) 5241 709 8874

Fax. Office: +49 (0) 5241 708 8875

Internet : www.deleo-die-kraft.com

Mail : office@deleo-die-kraft.com

Responsable de la sécurité :

Monsieur Klaus- Peter Osthoff, k.p.osthoff@deleo-die-kraft.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence :

Autriche : Tel. : +43 (0) 1 / 406 43 43 (Centre d'information sur Poison, Vienne)

Suisse téléphone à l'étranger : +41 (1) 251 51 51, Tel. Suisse : 145 (information toxicologique Suisse Centre- Zurich)

Allemagne : Tel. : +49 (030) 1 92 40 (Toxicologie Clinique et Poison Centre-Berlin)

Hongrie : Tel. : +36 (1) 476 6464 (Information toxicologique Centre de Budapest-Hongrie)

2. Dangers Potentiels

2.1 Classification du mélange (en fonction de 1999/45/EG) :

Caustique

2.2 Éléments d'étiquetage (selon la directive 1999/45/EG) :



Dangereux : acide sulfurique

R-Phrases :

35- Provoque des brûlures graves

S-Phrases :

2- Conserver hors de la portée des enfants

26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin

28- En cas de contact, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau avec la peau

30- Ne jamais ajouter de l'eau

Page 1/8

36/37/39- Porter une protection du visage lorsque vous travaillez vêtement de protection approprié, des gants et de lunettes ou un écran facial

45- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées



2.3 autres dangers :

Les vapeurs ou brouillards sont irritants ou corrosifs pour les muqueuses en particulier des yeux et des voies respiratoires, ils génèrent une forte antitussif et l'inflammation des voies respiratoires. Provoque la corrosion des métaux

PBP : non applicable

vPvB : non applicable

3. Composition et information sur le ingrédients mélanges :

Description chimique de caractérisation :

Solution acide

Ingrédients dangereux :	Gew.%	CAS- No.	EG- No.	Index-No.
Désignation du matériau	92-< 98	007664-93-9	231-639-5	0165-020-00-8

Classification selon a RL 67/548/EWG : caustique R-Phrases : 35

Classification selon a VO (EG) no. 1272/2008 : Skin Cor. 1A Dgr, H314



Plein libellé de l'option- H- ensembles R et kits, voir le chapitre 16

4. les mesures de premiers secours

4.1 Description de premiers secours :

Après contact avec la peau : enlever immédiatement les vêtements souillés et contaminés. Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et aconsulter un médecin.

Après contact avec les yeux : Rincer abondamment pour ouvert (15 minutes), rincer avec l'eau, consulter immédiatement un médecin Yeux

Ingestion : Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau, boire beaucoup d'eau, éviter le vomissement (danger de perforation) consulter immédiatement un médecin.

Fiche de sécurité

Selon de règlement (EG) no. 1907/2006, Article 31

Nom du produit : **Deleo- débouchage**
Code produit : 103
Créé le : 09.03.2012
Fiche de remplacer : 20.06.2011

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés les plus importants :

Après ingestion : un fort, de changements douloureux dans la bouche, de l'oesophage et l'estomac. Possible avec une lésion pulmonaire par inhalation répétée (bronchite chronique) et des dommages aux dents. En ce qui concerne la corrosion cutanée aucune escarre est formé, le produit pénètre progressivement très lente guérison se produisent.

Après la cécité des brûlures oculaires possibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers :

Peut respirer après inhalation de pulvérisation bécloéthasone. Douleur à la jambe après contact avec les yeux afin de résoudre l'éventuelle ouverture des paupières convulsion-Tos Proparacain, 0,5% - s'applique gouttes pour les yeux. Vendredi, 09 mars, 2012.

5. Mesures lutte contre l'incendie

5.1 Agents d'extinction : à température ambiante citez : Jet d'eau

5.2 dangers particuliers résultant de la substance : Substance elle-même ne brûle pas. Formation de gaz et de vapeurs (toxyde de soufre) toxiques et corrosifs est possible

5.3 Conseils aux pompiers : Insérez avec l'inclusion du produit dans un incendie immédiatement d'un appareil respiratoire autonome (ARA) et des substances toxiques massives de combinaison de protection chimique hermétiquement fermé et bottes de caoutchouc. Conteneurs non endommagés avec de l'eau fraîche, si possible, les retirer de la zone de danger. Intérieur possibles dues à réaction, en particulier avec les métaux finement divisés, l'accumulation de sécurité résistant aux acides. Empêche les eaux d'extinction d'entrer surface.

6. Mesures de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate, si nécessaire, utiliser un appareil respiratoire approprié. Notez plan d'urgence et aviser le personnel de sécurité. Pas de matériaux appropriés pour les vêtements de protection : Non matériaux résistant à l'acide.

6.2. Précautions pour l'environnement :

Ne pas réusé à les égouts, les eaux de surface ou dans le sol. Avertir les autorités si elle était libérée dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Enregistrement après dilution avec de l'eau avec les liants acides ou des barrières dressés contre la propagation, si nécessaire, utiliser les revêtements de conduits et d'effectuer dans des conteneurs résistants, étiquetés de manière appropriée pour l'élimination. Les zones contaminées avec beaucoup d'eau propre à nouveau.

6.4 Référence à d'autres sections :

Équipement de protection individuelle, voir le chapitre 8, l'élimination des déchets, voir section 13

Page 3/8

7. Manutention et entreposage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs. Équipement de protection (voir chapitre 8) d'utilisation. Limites (voir chapitre 8) note. Lorsque vous utilisez ne pas manger ni boire. Se laver les mains après le travail. Changer les vêtements contaminés. Une douche oculaire ou lavage des yeux dans la zone de travail.

7.2 Pour le stockage sûr, y compris les conditions d'incompatibilités :

Entamés doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. De la chaleur (> 50°) à l'abri de lumière solaire directe. Si la ventilation naturelle est la ventilation mécanique de l'utilisation inadéquate. Dans un endroit sec pour ne pas être évités avec les matériaux (voir section 10) magasin.

7.3 Fin spécifique : usage exclusivement commercial comme produit de débouchage.

8. Restriction et contrôle de l'exposition/ Équipement de protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle :

Règlement sur les limites (voir article 15) :

MAK- l'acide sulfurique (CAS- No. 7664-93-9) :

TWA : 0,1 mg/m³, Valeur courte durée : 0,2 mg/m³ (la valeur du couple, 8x) à la fraction inhalable

EU Limites d'exposition professionnelle (voir section 15) : 8 heures : 0,05 mg/ m³

8.2 Limitation et contrôle de l'exposition :

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si la ventilation naturelle n'est pas suffisante, ou est configuré pour utiliser une ventilation mécanique d'un appareil respiratoire. Ce n'est que lorsque les récipients hermétiquement fermés, en position verticale.

Protection des yeux et du visage : lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166)

Protection de la peau :

Protection des mains : Gants de protection en caoutchouc nitrile (EN 374)

Autres précautions : vêtements de protection résistants aux acides

Protection respiratoire : assurer une bonne ventilation lors de vapeurs ou de brouillards dispositif de filtration avec filtre combiné E-P2 ou E-P3 (Code couleur jaune et blanc), alternativement également filtre combiné B-P2 ou B-P3 (gris et blanc), à l'utilisation. A des concentrations élevées (> 1 Vol. %) ou les ambiguïtés utiliser un appareil respiratoire autonome.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement :

Ne pas laisser pénétrer dans les sols et les eaux (loi d'élimination).

Page 4/8

Fiche de sécurité

Conformément au règlement (EW) no. 1907/2006, Article 31

Nom du produit : Deleo- débouchage
Code produit : 103
Créé le : 09.03.2012
Fiche de remplacer : 20.06.2011

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

Apparence :	couramment
Coleur :	incolore
Odeur :	inodore
Seuil de l'odeur :	0,11 mg/m ³ sur la base de l'acide sulfurique- Aerosol
Valeur de pH :	fortement acide
Point de fusion/ Point decongélation :	zirka- 15°C (sur la base de l'acide sulfurique)
Point d'ignition :	inapplicable
Inflammabilité supérieure et inférieure ou limites d'explosivité :	non déterminé
Pression de vapeur :	< 0,001 mbar (20°C) (sur la base de l'acide sulfurique)
Concentration de saturation :	zirka 3,4 (sur la base de l'acide sulfurique)
Densité de vapeur :	zirka 1,84 g/cm ³ (20°C)
Gravité :	miscibles à l'eau (20°C)
Solubilité :	non déterminé
Coefficient de partage :	inapplicable
Température d'auto- inflammation :	inapplicable
Température de décomposition :	-> 340 °C (sur la base de l'acide sulfurique)
Viscosité:	inapplicable
Propriétés explosives :	inapplicable

9.2 autres informations :

Attrayant émergents : 1,1 mg/m³ (sur la base de l'acide sulfurique)

10. Stabilité et réactivité

10.1 **Reactivité** : acide avec des propriétés oxydantes fortes

10.2 **Stabilité chimique** : Stable dans les conditions normales de stockage (température ambiante).

10.3 **Possibilité de réactions dangereuses** : en contact avec les chlorates et permanganen si les produits explosifs. Avec des métaux alcalins et alcalino- terreux et de la solution d'ammoniac est une réaction explosive. Un atome d'hydrogène dans la corrosion métalliques peut se produire. Détruit tissu organique.

10.4 Conditions à éviter : Températures >50°C. En cas d'incendie, de formation de gaz et de vapeurs toxiques et corrosifs

10.5 Matières incompatibles : alcalins, les métaux alcalino-terreux et des solutions, le chlorate, le permanganate, les agents oxydants, phosphore, oxydes de phosphore, hydrures, halogènes, nitrates, carbures, les matières combustibles, les solvants organiques, les nitrites, composés nitrés organiques, aniline, picrates, le lithium

10.6 Produits de décomposition dangereux : Oxydes de soufre lors de la décomposition thermique.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations pour les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

LC 50 Rat, inhalation : 510 mg/m³ (à l'acide sulfurique)

Après ingestion : une forte corrosion douloureuse fixée dans la bouche, de l'oesophage et de l'estomac

Irritation : fort effet irritatif en faible concentration (seuil 1,1 mg/m³) (acide sulfurique)

Gravure : effet très corrosif, agit destructeur pour le tissu.

Sensibilisation : Pas d'effet d'irritation.

Toxicité à dose répétée : L'inhalation des dommages aux poumons (bronchite chronique) et des dommages possibles aux incisives.

Concérogénicité : Aucun effet cancérogène connu.

Mutagénicité : Aucun effet mutagène connu.

Toxicité pour la reproduction : Aucun effet toxique connu pour la reproduction.

Autres remarques : il n'y a pas de scarre formée en pénétrant le produit de corrosion de la peau progressivement plus profond qui encourt la cicatrisation des plaies très lourdes.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité :

LC 50 Lepomis macrochirus (crapet arlequin) :

16-29 mg/l (96 h) (à base d'acide sulfurique) Ec50 Daphnia magna (grande puce d'eau) : 29 mg/l (24h) (à base d'acide sulfurique)

12.2 Persistance et dégradabilité :

Les méthodes utilisées pour sa biodégradabilité envisagées ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : pas connu

12.4 Mobilité dans le sol : pas connu

12.5 Résultats des PBT et cPvB évaluation : Une PBT-/vPvB évaluation conformément IIX de l'annexe (EG) 1907/2006 n'est pas disponible

12.6 D'autres effets nocifs :

Classe de risque de l'eau : 11 (peu polluant) Pas laisser pénétrer dans les égouts dans la nappe phréatique, les eaux ou en grandes quantités.

Formes malgré dilution, ni corrosives avec de l'eau, l'effet dommageable en raison de changement de pH. Dans les très grandes quantités pénétrer dans le sous-sol et des eaux. L'eau potable risque possible.

Fiche de sécurité

Conformément au règlement (EG) no. 1907/ 2006, Article 31

Nom du produits : Deleo débouchage
Code produit : 103
Crée le : 09.03.2012
Fiche de remplacer : 20.06.2011

13. Élimination

13.1 Méthode comme un déchet dangereux conformément aux prescriptions légales. Traitement chimique et physique. Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas déverser dans le sol ou l'eau. Code déchets selon le décrets ordonnance de catalogue (Autriche) : 52103 (acides, mélanges d'acides avec des ajouts spécifiques à l'application)
Code déchet EU : 06 01 01 (acide sulfurique et de l'acide sulfurique)
Emballage : Les emballages contaminés doivent être traités comme le produit.
Emballage nettoyé et vidé emballages non contaminés peuvent être recyclés.

14. Informations relatives au transport



14.1 UN-Numéro : 1830

14.2 Nom d'expédition : ADR/RID/ADN : L'acidesulfurique

14.3 Transport classe de danger: ADR/RID/AND: classe 8, Code C1

14.4 Groupe d'emballage : II

14.5 Risques environnementaux : sans objet

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur :

Transport terrestre ADR/RID (transfrontalier/ Domestic) :

ADR-Code danger : 80, ADR étiquette : 8 Catégorie de transport 2

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe de la MARPOL 73/78 - Convention et conformément à pas de données disponibles

IBC- Code : pas de données disponibles

15. Législation

15.1 Sécurité, santé et protection de l'environnement législation particulières à la substance :

Règlement sur la surveillance de la santé au travail (BGBl II 27/1997)

Limitez le règlement 2011 (BGBl II 429/2011)

Loi sur la gestion déchets 2002 (BGBl I 102/2001) Ordonnance sur les déchets (BGBl 570/2003)

Règlement (EG) No. 1272/2008 : Classification, l'étiquetage Directive, No. 67/ 548

(EWG) chimiques 1996 (BGBl I 53 1997) : Classification, à l'étiquetage

Réglementation(EG) No. 1907/2006 idF No.453/ 2010 : la sécurité

Directive 2002/39/EG : 1. la liste de travaux- valeurs limites indicatives

Directive 2000/15/EG : 2. la liste de travaux-valeurs limites indicatives

Directive 2009/161/EU : 3. la liste de travaux- valeurs limites indicatives

Page 7/8

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Pour ce produit une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

16. Autres informations

Les données sont fondées sur les dispositions légales en vigueur Constitution.

Abréviations : na= n'est pas applicable,

Changements : réintégré conformément au règlement (EG) 1907/2006 [idF Vo (EU) 453/2010]

Autres sources : feuilles étrangères matériels de sécurité, Kühn, Birett- notices matières dangereuses de travail (8^e édition- 265 Supplément v. 1/2012)

L'évaluation des dangers du mélange a été effectuée conformément à l'article 6 paragraphe 5

Formation des employés : Traiter avec le plan d'urgence de matières dangereuses

Libellé des R-, H- Phrases de l'article 3 :

R 35- provoque des brûlures graves

H314- provoque de brûlures de la peau et des lésions oculaires

La fiche de données de sécurité conforme à l'annexe I de l'amendement. (EG) No. 1907/2006 [Réglementation (EU) No. 453/2010]. Les informations a- dessus sont basées sur nos connaissances actuelles et de décrire notre produit en ce qui concerne les exigences de sécurité possibles. Cependant, ils ne garantissent pas que toute garantie sur les propriétés dans le bon sens possible, les règlements statutaires doivent être leur sans avoir obtenu au préalable écrite autre que celles spécifiées dans les section 1 et 7

Page 8/8